

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2025

Légalement convoqué, le Conseil municipal de Vignoux-sous-les-Aix s'est réuni le 10 janvier 2025 à 18h30 sous la présidence de Thierry COSSON, Maire, en séance ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie et a délibéré sur les dossiers figurant à l'ordre du jour.

Présents

Mesdames et Messieurs : COSSON Thierry, Maire, CORDINA Yves, THOMASSET Jean, PETITHOMME Laurent, BERNIER Laëtitia, RAYNAL Damien, BAILLY Alain, CARLY Delphine, CARREL Thierry, MARCON Marie-Jeanne et MARTEAU Gilles

Absents excusés ayant donné procuration

Monsieur ARCHAMBAULT Patrick à Monsieur COSSON Thierry

Madame MARCHAND Aurélie à Madame CARLY Delphine

Absents excusés

Madame NOUBLANCHE Chrystelle

Monsieur VINCHON Stéphane

Secrétaire de séance

Madame MARCON Marie-Jeanne

La séance commence à 18h30, le quorum étant atteint. La feuille de présence est signée par tous les membres présents.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 6 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

1/ Validation projet Extension et transformation de la bibliothèque en école maternelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet a fait l'objet d'une présentation par l'architecte en charge de l'étude lors de la réunion de la commission bâtiment du 2 décembre 2024.

Le projet consiste à transformer le bâtiment de la salle informatique et de la bibliothèque en école maternelle. L'ancien préfabriqué (comportant de l'amiante) jouxtant ce bâtiment sera démoli, ce qui permettra de construire une extension de 40 m². Ce projet, construit en concertation avec les enseignantes, permet de mettre aux normes les accès PMR, de dimensionner raisonnablement le dortoir, les sanitaires, la salle de classe et la salle de motricité dans un bâtiment récent et fonctionnel.

La réalisation de cette transformation est estimée à **199.944,00 € HT**.

Le chiffrage de l'opération se détaille comme suit :

Lot 1 Démolition gros oeuvre ravalement	60.000,00 € HT
Lot 2 Charpente couverture	13.000,00 € HT
Lot 3 Menuiseries extérieures	6.000,00 € HT
Lot 4 Plâtrerie Menuiseries intérieures	23.000,00 € HT
Lot 5 Electricité	3.000,00 € HT
Lot 6 Plomberie CVC	17.000,00 € HT
Lot 7 Peinture Faïence	12.000,00 € HT
Lot 8 Revêtement de sol	6.600,00 € HT
Lot 9 Désamiantage démolition préfabriqué	16.220,00 € HT
Marge aléas de 10%	15.682,00 € HT

Soit un sous total travaux de 172.502,00 € HT

Estimation contrôle technique	3.910,00 € HT
Estimation coordonnateur SPS	2.850,00 € HT
Estimation diagnostic amiante	2.000,00 € HT
Estimation étude de sol G2 AVP	3.000,00 € HT
Honoraires architecte	15.682,00 € HT

Soit un sous total études 27.442,00 € HT

Total HT de 199.944,00 €

TVA de 39.988,80 €

Total TTC 239.932,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le projet d'extension et de transformation de la bibliothèque en école maternelle tel que présenté ci-dessus et donne au Maire, ou à défaut son adjoint, toutes délégations utiles pour effectuer les démarches nécessaires.

Décision prise à l'unanimité des présents

2/ Demande de subvention DETR pour l'extension et la transformation de la bibliothèque en école maternelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise pour valider le projet d'extension et de transformation de la bibliothèque en école maternelle.

Afin de pouvoir réaliser cette opération dont le coût est estimé à 199.944,00 € HT, il s'avère nécessaire de faire une demande de subvention DETR auprès des services de la Préfecture du Cher.

Pour se faire, Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement suivant :

Subvention DETR	50% soit 99.972,00 €
Subvention Département Petite enfance, enfance, jeunesse, Education	20% soit 39.988,00 €
Total financement public	70% soit 139.960,00 €

Autofinancement 30 % soit 59.984 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour l'extension et la transformation de la bibliothèque en école maternelle et approuve le plan de financement détaillé ci-dessus. Il confère à Monsieur le Maire, ou à défaut son adjoint, toutes délégations utiles pour effectuer les démarches nécessaires.

Décision prise à l'unanimité des présents

3/ Demande de subvention au Conseil départemental pour l'extension et la transformation de la bibliothèque en école maternelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise pour valider le projet d'extension et de transformation de la bibliothèque en école maternelle.

Afin de pouvoir réaliser cette opération dont le coût est estimé à 199.944,00 € HT, il s'avère nécessaire de faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre Petite enfance, enfance, jeunesse, Education.

Pour se faire, Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement suivant :

Subvention DETR	50%	soit 99.972,00 €
Subvention Département Petite enfance, enfance, jeunesse, Education	20%	soit 39.988,00 €
Total financement public	70%	soit 139.960,00 €

Autofinancement 30 % soit 59.984 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre Petite enfance, enfance, jeunesse, Education pour l'extension et la transformation de la bibliothèque en école maternelle et approuve le plan de financement détaillé ci-dessus. Il confère à Monsieur le Maire, ou à défaut son adjoint, toutes délégations utiles pour effectuer les démarches nécessaires.

Décision prise à l'unanimité des présents

Affaires diverses :

- Thierry COSSON donne les dates des cérémonies des vœux restant à venir sur le territoire de la CCTHB. Cette année, la liste n'a pas été transmise par la CCTHB aux mairies.
- Thierry COSSON donne le résultat des analyses d'eau qui sont conformes.
- Thierry COSSON fait part des remerciements de Mme Malichard et de la famille Jabaudon suite aux deux décès qui ont endeuillé la commune en fin d'année
- Thierry COSSON fait lecture à l'assemblée d'un courrier envoyé par la Directrice de l'Ecole, Mme JEUNOT, de la part des enfants de sa classe (CM1 et CM2) demandant la division de la cour en plusieurs zones de jeu pour passer les récréations ensemble et sans bagarre. Il faudrait délimiter ces zones avec des lignes indélébiles, acheter deux paniers de basket, un banc, des chaises et des jeux pour les élèves de maternelle. L'ensemble des élus ne comprend pas que cette demande soit faite avant que les travaux de transformation de l'école maternelle ne soient effectués. Le budget n'est pas extensible. Une réponse va donc être faite pour lui expliquer que cette demande sera étudiée après la réalisation des travaux. De plus, la cour étant étroite, il sera difficile de respecter les distances de sécurité nécessaires pour les différentes zones. Les membres de la commission scolaire vont prendre rendez-vous avec la directrice pour voir ce qu'il sera possible de faire

dans l'avenir pour les aires de jeux dédiées aux enfants dans la cour de l'école et derrière l'école. Les enseignantes ont quand même la chance d'avoir accès au city stade derrière l'école.

- Alain BAILLY signale qu'un candélabre de Noël ne fonctionne plus en face de la charcuterie.
- Alain BAILLY signale également que quand les voiture se croisent route du Stade au niveau du n°1, des ronces frottent les carrosseries. Il faudrait que le propriétaire fasse le nécessaire pour tailler sa haie. Thierry COSSON va le contacter.

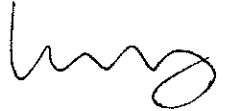
La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le Maire
Thierry COSSON

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Thierry COSSON. It features a large, sweeping initial 'T' followed by a series of connected loops and a long, horizontal stroke at the end.

Le secrétaire de séance
Marie-Jeanne MARCON

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Marie-Jeanne MARCON. It consists of a series of fluid, connected loops and curves, ending with a small dot.